



Frais exorbitants donation

Par **louisemichel**, le **29/05/2013** à **19:13**

Bonjour,

j'ai regardé sur le site Service Public le montant des frais lors d'une donation entre oncle et neveux.

Donation entre vifs, donation acceptée

Tableau 2 relatif à la fiche F795

Part des biens donnés

Pourcentage hors TVA

De 0 € à 6.500 € de 5%

Hors, le notaire, précisant que la valeur étant en dessous d'un certain montant, il n'y avait pas de frais et demande à mon oncle 800€ de frais d'acte de donation pour un terrain agricole d'une valeur vénale de 1800€.

Qu'en pensez-vous ?

merci de votre réponse